



LES RISQUES MAJEURS

COMMUNE DE GOLDBACH-ALTENBACH

DICRIM validé par les services de la Préfecture, le 16.04.2009.

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL DES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

EDITORIAL

Répondant à la fois à des obligations éthiques et légales, le maire établit un document d'information recensant les mesures de sauvegarde relatives aux risques sur le territoire de la commune.

Il récapitule et définit les principaux risques auxquels nous pourrions être confrontés et rappelle les numéros à composer en cas d'urgence.

L'école a défini un plan particulier de mise en sûreté afin d'assurer la sécurité de l'ensemble des personnes présentes à l'école.

PREAMBULE

Les différents types de risques majeurs auxquels l'homme peut être exposé, sont regroupés en 3 familles :

- les risques naturels : feux de forêt, tempête, séisme...
- les risques technologiques : risques biologiques, nucléaires...
- les risques des transports collectifs de matières dangereuses.

A Goldbach-Altenbach, nous avons identifié 1 risque :

- le risque sismique

SEISME

Connaissance du risque

Le séisme se traduit en surface par des vibrations du sol pouvant durer de quelques secondes à quelques minutes. Un séisme se caractérise par plusieurs points :

- le foyer

région où se produit la rupture et d'où partent les ondes sismiques.

- l'épicentre

point de la surface terrestre à la verticale du foyer.

- la magnitude

mesure de l'énergie libérée par le séisme. Cette donnée est enregistrée et interprétée sur l'échelle de RICHTER.

- l'intensité

mesure des effets et dommages d'un séisme observé sur le terrain en un site donné.

Le zonage sismique classe le canton de Saint-Amarin en risque faible mais non négligeable (voir carte).

Les séismes sont des phénomènes soudains. Actuellement, aucune méthode scientifique ne permet de prévoir, de manière certaine, le moment où surviendra un séisme. Il n'y a donc pas d'alerte possible.

Date des derniers séismes, largement ressentis dans la commune :

- | | | |
|----------------------|---|------------------|
| - 22/02/2003 à 21h41 | | |
| - 23/02/2004 à 18h31 | → | magnitude de 5,1 |
| - 22/06/2004 à 1h10 | → | magnitude de 3,7 |
| - 05/12/2004 à 2h52 | → | magnitude de 4,9 |
- } sur l'échelle de Richter

Comment se protéger ?

- Construction parasismique

L'observation stricte des règles de construction dites parasismiques permet de réduire considérablement les dommages en cas de séismes. Une maison bien construite peut supporter un degré de 6-7 sur l'échelle MSK.

- Plans particuliers de mise en sûreté de l'école

L'école primaire a déterminé à l'avance les mesures à prendre.

DIVERS RISQUES

CRUE TORRENTIELLE

Le risque

En zone de montagne, les crues torrentielles se caractérisent en général par une augmentation brutale du débit. Le volume des matériaux transportés au cours d'une crue peut être considérable.

Zones à risques :

Pont au Moulin
Ruisseau de la Goldenmatt Runtz
Route d'Altenbach, lors de la fonte des neiges.

Mesures prises

- Curage
- Enrochement
- Entretien et ouverture des fossés.

Consignes à suivre

Avant

S'informer, auprès de votre Mairie ou à la Préfecture, sur le risque.
Le maire informe la population en cas d'urgence.

Pendant

- Fuyez immédiatement la zone dangereuse
- Gagnez à pied un point en hauteur
- Ne revenez pas sur vos pas afin d'éviter d'être emporté
- Signalez votre présence si vous êtes isolé
- Ne téléphonez pas, sauf en cas d'urgence, afin de libérer les lignes pour les secours
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, le personnel enseignant s'occupe d'eux.

Après

- Evacuez les dépôts de matériaux avant le durcissement
- Rétablissez l'électricité que sur une installation sèche
- Assurez-vous, auprès de votre mairie, que l'eau du robinet est potable.

FEU DE FORET

Connaissance du risque

Est considéré comme feu de forêt tout incendie qui menace plus d'un hectare de forêt. Le risque feu est lié à l'état de la forêt (sécheresse, entretien) et à la force des vents.

Le risque dans la commune

La commune ne connaît ni les chaleurs estivales prolongées des départements méridionaux, ni leur niveau d'affluence touristique en saison chaude. Néanmoins les habitations sont toutes à proximité de la forêt et les conditions climatiques à certaines périodes peuvent s'avérer momentanément favorables à des départs de feu.

Consignes à suivre

Avant

S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.
Débroussailler aux abords de la forêt
Repérer les chemins d'évacuation

Pendant

- rentrer dans un bâtiment le plus proche
- fermer les portes et les volets
- suivre les instructions des pompiers

Après

- éteindre les foyers résiduels

TEMPETE - TORNADE

Connaissance du risque

En général, sensiblement moins dévastatrices que les phénomènes touchant les zones intertropicales, les tempêtes affectant nos régions peuvent être à l'origine de pertes importantes en biens et aussi en vies humaines.

Les dégâts causés par les vents peuvent aussi s'ajouter à la force dévastatrice de pluies ou chutes de neige.

La tempête est annoncée à l'avance par des bulletins météorologiques.

Le risque dans la commune

Le ban communal peut être touché comme cela a été le cas en décembre 1999.

Consignes à suivre

Avant

La difficulté pour météo France surveillant les événements météorologiques, réside dans la précision de la prévision de l'intensité et de la localisation du phénomène.

Pour les déplacements, renseignez-vous auprès du Centre Départemental d'Informations Routières.

Chaque jour, Météo France émet des bulletins météo parmi lesquels on retrouve les cartes vigilances.

Pendant

- rester chez soi est la meilleure protection. Fermez portes, fenêtres et volets
- limiter ses déplacements. En voiture, conduisez à vitesse réduite
- ne laissez rien à l'extérieur : rangez et fixez les objets susceptibles d'être emportés, projetés par le vent, ils pourraient être dangereux pour les autres
- arrêtez les chantiers et gagnez un abri en dur
- ne pas traverser une zone inondée.
- ne pas s'abriter sous les arbres.

Après

- vérifiez l'état de votre propriété. Coupez les arbres qui menacent de s'abattre.
- ne montez ni sur les toits ni sur des arbres fragilisés.
- faites attention aux fils électriques et téléphoniques au sol.

CAMPAGNE D'AFFICHAGE

Les consignes de sécurité sont portées à la connaissance des citoyens par voie d'affichage, par diffusion dans le bulletin communal et par le site internet www.goldbach-altenbach.fr

lieux d'aposition des affiches :

- Mairie-Ecole
- Mairie d'Altenbach
- Presbytère
- Salle du Dorfhüss
- Ecole primaire
- Refuge Aurora – 1 Impasse des Bouleaux
- Refuge de la Sapinière – 15 hameau Blanschen
- Don Bosco – 6 rue des Chevreuils.

Un plan particulier de mise en sûreté en cas d'accident majeur a été élaboré à l'école de Goldbach-Altenbach pour la mise en sécurité des élèves et des personnels.

CELLULE MUNICIPALE DES RISQUES MAJEURS

Composition de la cellule de crise :

- le maire
- le maire délégué
- les adjoints
- les conseillers municipaux
- le personnel
- le chef des sapeurs-pompiers.

La cellule peut être renforcée par des personnes extérieures dont les compétences et l'expérience représentent une aide utile pour les secours.

Localisation :

La cellule se regroupera dans le bâtiment de la mairie-école ou au Dorfhüss. Ces bâtiments sont équipés de téléphones. En cas de coupure de courant, un groupe électrogène sera mis en place.

Mission :

- assurer le relais avec les services de la Préfecture
- informer la population
- délimiter des périmètres de sécurité
- fournir la liste des populations sensibles
- participer aux ordres d'évacuation
- recenser les populations non sédentaires pouvant se trouver sur le territoire
- gérer l'après-crise.

Lieux de rassemblement en cas d'évacuation des populations, choisis en fonction du sinistre :

- mairie-école – dorfhüs - église.
- en cas de besoin : refuge Aurora - chalet Don Bosco - refuge de la Sapinière.

Sources de renseignements :

- fichier des établissements recevant du public
- plans des réseaux (eau, électricité, télécommunications...)
- plan du village

Liste des n° de téléphones utiles :

Mairie	03 89 82 30 14
SDIS	18
Chef des pompiers	03 89 38 12 73 / 06 70 39 71 67
Caserne	03 89 82 34 05
Samu	15
Gendarmerie	03 89 37 00 11
Médecin (J.RICCI à Willer)	03 89 82 32 98
Préfecture	03.89.29.20.00
Sogest	03.89.37.67.40 08.10.85.18.51
D.D.A.F.	03.89 24 81.37
E.D.F.	08.10.38.93.00.

Mme	Claudine	GIRARD	Maire	03 89 82 31 34 06.82.12.27.15
Mme	Sabine	SOURISSEAU	Maire délégué d'Altenbach	03.89.38.94.54
M.	Antoine	FRANCK	Adjoint au Maire	03 89 38 93 00
M.	Sébastien	HEIMBURGER	Adjoint au Maire	03 89 38 94 90 06.50.42.72.52
M.	Thierry	FELLMANN	Adjoint au Maire	03 89 82 39 23 06.21.69.58.72
M.	Alphonse	KLEIN	Responsable des services techniques	03 89 38 12 73 06.61.72.10.64
Mme	Régine	RELLY	Secrétaire de mairie	03 89 38 15 04 06.10.81.53.87.
Mme	Hélène	FURNSTEIN	Directrice d'école	03 89 82 31 40
M.	Alphonse	KLEIN	Chef de Corps	03 89 38 12 73 06.61.72.10.64
Mme	Claudine	HALM PINA	Chef de triage ONF	03 89 38 74 06
			Gendarmerie de THANN	03 89 37 00 11